



P.L.U.

**Plan Local
d'Urbanisme**

Approuvé le 20/02/2014
1^{ère} modification le 14/10/2014

Modification n°2

Document approuvé par D.C.M.

FROUZINS

4 - REGLEMENT :

4.3. Liste des Emplacements Réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

En application de l'article 151-47 du Code de l'Urbanisme, des emplacements réservés pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts peuvent être inscrits dans le P.L.U.

Toute construction ou aménagement dont la destination est différente de celle de l'emplacement réservé est interdite, sauf à titre précaire. La liste des emplacements réservés précise les caractéristiques des équipements projetés ainsi que les bénéficiaires de chaque réserve (cf. liste jointe).

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (M ²)
1	Création d'une voie urbaine le long du canal Saint-Martory, et d'un rond-point avec la RD 42	Commune	36.820
2	Elargissement et prolongement de l'avenue « Léon Blum »	Commune	460
3	Création d'une voie reliant la RD68 au chemin de Saint-Sauveur	Commune	3.220
4	Création d'une liaison l'emplacement réservé n°3 et la zone de la Vache	Commune	1.920
5	Aménagement du carrefour chemin des plantiers, lieu-dit « Las Barthes »	Commune	200
7	Elargissement de la RD68	Commune	9.980
10	Création d'une voie piétonne et cyclable avec débouché sur la RD42, lieu-dit « Dendauro »	Commune	1.890
11	Création de voie piétonne, cyclable avec espaces verts le long du Canal Saint-Martory	Commune	12.630
12	Création d'une voie piétonne et cyclable avec débouché sur la RD68c, lieu-dit « Parade »	Commune	2.090
13	Création d'une voie piétonne et cyclable, lieu-dit « Belingue »	Commune	2.480

Liste des Emplacements Réservés

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (M ²)
14	Création d'une voie piétonne et cyclable, lieu-dit « la pointe de l'Aiguillon »	Commune	2.230
15	Création d'une voie piétonne et cyclable, lieu-dit « Las Pradettos »	Commune	2.790
16	Création d'une voie piétonne et cyclable, lieu-dit « Plantier »	Commune	1.880
17	Création d'une voie piétonne et cyclable	Commune	4.080
18	Création d'une voie piétonne et cyclable	Commune	3.870
19	Acquisition dans le domaine communal d'une voie, lieu-dit « Dendauro »	Commune	2.310
20	Création d'un bassin de rétention paysager et aménagement d'espaces verts, lieu-dit « Parade »	Commune	18.690
21	Equipements publics sportifs et culturels, lieu-dit « Parade »	Commune	54.650
22	Création d'un bassin de rétention paysager et aménagement d'espaces verts, lieu-dit « Tréville »	Commune	30.260

Source (superficie) : Document graphique (MapInfo®)

NB : les superficies affichées ont été arrondies à la dizaine de mètres carrés la plus proche.